

**RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT**  
(R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 3°)

**Ordonnance numéro OCA17 17045 (C-4.1)**  
**relative à l'implantation de panneaux d'arrêt**

À la séance ordinaire du 22 novembre 2017, le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce décrète :

1. L'installation de panneaux d'arrêt en direction est sur l'avenue Saint-Kevin, à l'intersection de la rue Lemieux.

GDD 1173861001

---

Cette ordonnance est entrée en vigueur le 29 novembre 2017, date de sa publication dans le journal *Le Devoir*.

VERSION OFFICIELLE DES ORDONNANCES

L'édition électronique des ordonnances de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce ne constitue pas la version officielle; elle ne saurait avoir préséance, en cas de divergence, sur l'original conservé par la Division du greffe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

TERRITOIRE D'APPLICATION

Ces ordonnances ne sont applicables que dans les limites territoriales de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

---

La secrétaire d'arrondissement,  
Geneviève Reeves